

Annexe 1
Possibilités d'accueil pour les personnels

 de **catégorie B** : infirmiers de l'éducation nationale

 de **catégorie C** : adjoints administratifs, adjoints techniques de laboratoire, adjoints techniques des établissements d'enseignement non décentralisés.

ACADÉMIE : Affaire suivie par : Téléphone : Courriel :				à retourner sous le présent timbre : BUREAU DGRH C2-1 Pour le 25 janvier 2009	
CORPS	NOMBRE DE POSSIBILITÉS D'ACCUEIL	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DEMANDES	DATE DE LA CAPA	PERSONNES À CONTACTER TÉLÉPHONE COURRIEL	
PERSONNELS DE CATÉGORIE B					
Infirmier(e)s					
PERSONNELS DE CATÉGORIE C					
Adjoints administratifs					
Adjoints techniques de laboratoire					
Adjoints techniques des établissements d'enseignement non décentralisés					

Annexe 2
Calendrier mouvement 2009 - Opérations gérées au niveau national

Corps	Saisie des vœux	Édition Confirmation de demande par le candidat	Étude des dossiers par l'administration	Modification ou annulation des demandes	CAPN
PHASE INTERACADÉMIQUE DU MOUVEMENT DES :					
ADAENES Attachés d'administration	Lundi 8 décembre au lundi 12 janvier	Mardi 13 janvier au lundi 26 janvier	Février - Mars	Lundi 23 février	Jeudi 19 mars
SAENES Secrétaires administratifs	Mercredi 10 décembre au mercredi 14 janvier	Jeudi 15 janvier au mercredi 28 janvier	Février - Mars	Mercredi 25 février	Jeudi 26 mars
ASS Assistants service social	Lundi 15 décembre au lundi 19 janvier	Mardi 20 janvier au lundi 2 février	Février - Mars	Lundi 2 mars	Mardi 31 mars
MOUVEMENT NATIONAL DES :					
MEN Médecins de l'éducation nationale	Lundi 15 décembre au lundi 19 janvier	Mardi 20 janvier au lundi 2 février	Février - Mars	Lundi 2 mars	Mardi 24 mars
CTSS Conseillers techniques de service social				Lundi 9 mars	Jeudi 2 avril
TECH LABO Techniciens de laboratoire	Lundi 30 mars au lundi 20 avril	Mardi 21 avril au lundi 11 mai	Mai	Lundi 1 ^{er} juin	Mercredi 16 juin
TEN Techniciens de l'éducation nationale.				Lundi 15 juin	Mercredi 1 ^{er} juillet

Calendrier concernant les postes spécifiques - Postes à responsabilité particulière et postes en COM

Corps	Saisie des vœux	Édition Confirmation de demande par le candidat	Envoi des documents aux établissements demandés	Entretiens	Remontée des classements par les autorités compétentes	CAPN
ADAENES	Lundi 8 décembre au lundi 12 janvier	Mardi 13 janvier au lundi 26 janvier	Samedi 10 janvier au vendredi 24 janvier	Lundi 26 janvier au jeudi 19 février	Vendredi 20 février	Jeudi 19 mars
SAENES (uniquement postes en COM)	Mercredi 10 décembre au mercredi 14 janvier	Jeudi 15 janvier au mercredi 28 janvier				Jeudi 26 mars

Annexe 3

Barème national indicatif

Rappel : Les barèmes établis pour les mouvements nationaux, inter académique et intra académiques, constituent des outils d'aide à la décision et n'ont qu'une valeur indicative.

La prise en compte de situations professionnelles particulières, dans le cadre d'une gestion qualitative des ressources humaines, peut justifier de traiter prioritairement certaines demandes (voir le chapitre « règles communes »).

L'affectation des personnels concernés pourra être prononcée, hors barème, afin de garantir l'affectation sur le poste le plus en adéquation, compte tenu du handicap, dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service.

Priorités légales (cf. art 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 précitée) :

1/ Rapprochement de conjoints

La bonification proportionnelle à la durée de la séparation n'est accordée que sur le vœu portant sur « *toute possibilité d'accueil -fonctions indifférentes- logement indifférent* » sur le département où est fixée l'adresse professionnelle du conjoint ou dans un département limitrophe pour les agents dont le conjoint exerce sa profession dans un pays frontalier.

N.B. - Les demandes de mutation entre les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ne sont pas considérées comme ouvrant droit à l'octroi de points supplémentaires pour rapprochement de conjoints.

Un an : 40 points

Deux ans et plus : 60 points

Nombre d'enfants à charge.

En cas de rapprochement de conjoints, 10 points par enfant à charge (enfant de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année du mouvement) si une copie du livret de famille est jointe au dossier.

2/ Personnes handicapées : hors barème

3/ Affectation dans certaines zones ou établissements difficiles, dont les établissements « ambition réussite » ou sensibles :

Bonification : 50 points après au moins 5 ans d'exercice effectif et continu dans le même établissement au moment de la demande.

Dispositions transitoires : la situation des agents affectés le 1^{er} septembre 2006 au plus tard, dans un établissement relevant précédemment du dispositif dit de « stabilisation des équipes » ou PSE (note de service n° 2001-089 du 30 mai 2001, publiée au B.O. n° 23 du 7 juin 2001), fera l'objet d'un examen individuel en CAPN jusqu'au mouvement inter-académique - rentrée scolaire 2010.

La liste des établissements concernés est consultable dans le B.O. n° 44 du 1^{er} décembre 2005.

Réintégrations :

Réintégration après congé parental :

L'agent dont le domicile n'est plus situé dans son académie d'origine doit participer au mouvement inter-académique. Sa demande est examinée avec celles des agents auxquels l'art 60 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée accorde une priorité de mutation. Dans ce cas, une bonification identique à celle octroyée pour rapprochement de conjoints, y compris celle pour enfant à charge, lui sera accordée.

Un an : 40 points

Deux ans et plus : 60 points

Nombre d'enfants à charge.

En cas de rapprochement de conjoints, 10 points par enfant à charge (enfant de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année du mouvement) sont attribués si une copie du livret de famille est jointe au dossier.

Réintégration après disponibilité pour suivre le conjoint.

La bonification proportionnelle à la durée de la disponibilité pour suivre le conjoint n'est accordée que sur le vœu portant sur « *toute possibilité d'accueil -fonctions indifférentes- logement indifférent* » sur le département où est fixée l'adresse professionnelle du conjoint (les demandes de mutation entre les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ne sont pas considérées comme ouvrant droit à l'octroi de points supplémentaires).

Un an : 30 points

Deux ans : 40 points

Trois ans et plus : 60 points

Nombre d'enfants à charge.

En cas de rapprochement de conjoints, 10 points par enfant à charge (enfant de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année du mouvement) sont attribués si une copie du livret de famille est jointe au dossier.

Anciennetés :

Ancienneté dans le poste.

10 points par an, à partir de 3 ans dans le poste, jusqu'à concurrence de 70 points.

Pour les agents détachés, l'ancienneté dans le poste correspond à celle du dernier poste occupé durant le détachement.

Pour les agents affectés dans une COM, l'ancienneté de poste correspond à la durée des services effectifs dans la COM et dans le même corps.

Ancienneté dans le corps.

5 points par année d'ancienneté jusqu'à concurrence de 70 points.

Ancienneté dans la fonction publique.

Les services à considérer sont ceux effectués en qualité de titulaire ou de non-titulaire pour le compte de l'État.

Un point par année jusqu'à concurrence de 10 points.

Annexe 4

POSTE À RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE (PRP)	
ÉTABLISSEMENT :	ACADÉMIE :
Libellé du poste à pourvoir :	Numéro du PRP :
APPRÉCIATION SUR LA CANDIDATURE	
NOM Prénom : Grade : Établissement d'exercice actuel : Ancienneté dans le poste : Date de l'audition :	
Avis porté au terme de l'audition :	
Candidature classée <input type="checkbox"/> Ordre de classement : Candidature non classée <input type="checkbox"/>	Signature et cachet du signataire
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES Bureau DGRH C2-1 72-78, rue REGNAULT, 75013 PARIS Tel : 01 55 55 09 28 – Fax : 01 55 55 16 41 courriel : sylvie.dutheil@education.gouv.fr	
À RENVOYER IMPÉRATIVEMENT AU PLUS TARD LE 20 FÉVRIER 2009 (par courriel)	

Annexe 5

POSTE EN COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER	
VICE-RECTORAT DE :	
Libellé du poste à pourvoir :	
APPRÉCIATION SUR LA CANDIDATURE	
NOM Prénom :	
Grade :	
Établissement d'exercice actuel :	
Ancienneté dans le poste :	
Date de l'audition :	
Avis porté au terme de l'audition :	
Candidature classée <input type="checkbox"/>	Signature et cachet du signataire
Ordre de classement :	
Candidature non classée <input type="checkbox"/>	
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES Bureau DGRH C2-1 72-78, rue REGNAULT, 75013 PARIS Tel : 01 55 55 09 28 – Fax : 01 55 55 16 41 courriels : sylvie.dutheil@education.gouv.fr (ADAENES- SAENES) annie.denis@education.gouv.fr (assistants de service social, infirmiers de l'éducation nationale)	
À RENVOYER IMPÉRATIVEMENT (par courriel) AU PLUS TARD : le 20 février 2009 pour les ADAENES, les SAENES et les assistants de service social ; le 23 avril 2009 pour les infirmiers de l'éducation nationale.	

Annexe 5 bis

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE BUREAU DGRH C2-1	Corps :	Poste dans une COM ou MAD Polynésie française Rentrée scolaire 2009
--	----------------	--

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Joindre obligatoirement un curriculum vitae

ÉTAT-CIVIL

<input type="checkbox"/> M.	Nom.....	Prénom.....	Photo
<input type="checkbox"/> Mme	Nom de jeune fille.....		
<input type="checkbox"/> Melle	Date de naissance _ _ _ _ _ _ _ _	Courriel :	
Adresse personnelle :			
Code postal : _ _ _ _	Ville :		

SITUATION DE FAMILLE
 Célibataire Marié Autre (précisez) :.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT

Nom.....	Prénom.....	Date de naissance _ _ _ _ _ _ _ _
Vous accompagnera-t-il ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Exerce-t-il une activité ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, relève-t-elle du secteur public <input type="checkbox"/> , du secteur privé <input type="checkbox"/>
Précisez l'employeur		Profession ou corps de fonctionnair e ..

ENFANTS À CHARGE

Nom	Prénom	Date de naissance	Vous accompagnera-t-il		Classe suivie à la rentrée 2008
		_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

SITUATION ADMINISTRATIVE

Grade	Classe	Échelon	Fonctions	
.....	
Affectation actuelle :			
Fonctions antérieures exercées en qualité de non-titulaire :			Période	
Corps profession	ou	Établissement ou service, ville, pays	Du	au
Fonctions antérieures exercées en qualité de titulaire :			Période	
Corps		Établissement ou service, ville, pays	Du	au

 Fait à,
Signature

Le